

Cahier de revendications
élaboré le 19 novembre 2014
lors de la réunion d'information syndicale

Si la Cdisation constitue une petite avancée, elle est loin de nous satisfaire.

En effet, cette mesure maintient dans la précarité :

Petits salaires (entre 590 et 670 €) parfois moins important qu'un CUI, du fait des petites quotités horaires imposées.

Très peu d'entre nous sont concernés.

Que voulons-nous ?

La titularisation de tous les AVS/AESH déjà en poste.

Une vraie formation continue conduisant à un diplôme d'état de niveau IV.

Des contrats à temps plein.

La revalorisation de nos salaires.

La création d'un statut réel et reconnu de tous les AESH, EVS administratif, et de tous les AED effectuant des missions éducatives (FLE, assistant pédagogique....

Sans attendre dans notre département, nous voulons :

Le respect de la limitation à 15 km de la distance domicile/école avec engagement écrit. Si cela dépasse, remboursement des frais.

Information sur les droits aux frais de déplacement quand on travaille sur plusieurs établissements dans la même journée.

Prise en compte des 2 ans de CUI dans les 6 ans nécessaires à la Cdisation.

Pas de diminution de salaire suite à un passage de contrat CUI à AESH.

Prise en compte de toutes les années d'expérience, y compris en cas d'interruption ou de changement de mission.

Nous nous félicitons que des personnels en CUI puissent accéder à des contrats AED/AESH. Mais il semble que ces attributions se fassent au mieux au petit bonheur la chance.

Nous exigeons la mise en place d'une règle transparente et juste qui prenne comme critères ancienneté, diplôme et handicap.

Mise en place d'une procédure transparente de gestion des conflits, des problèmes avec accompagnement des personnels. On ne peut exiger de personnels non formés qu'ils agissent en professionnels expérimentés.